

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 25 mars 2024

Finances

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Finances - Vérification encaisse du Directeur financier au 31 décembre 2023 - Communication.

Vu la délibération du Collège du 11 décembre 2018 qui désigne Monsieur Lionel ROUGET, Echevin des finances, pour procéder à la vérification de l'encaisse du Directeur financier et à la rédaction du procès-verbal de la vérification de l'encaisse durant la mandature du 4 décembre 2018 au 31 décembre 2024;

Vu la délibération du Collège du 3 octobre 2023 qui désigne Monsieur Moustapha NASSIRI, Echevin des finances, pour procéder à la vérification de l'encaisse du Directeur financier et à la rédaction du procès-verbal de la vérification de l'encaisse à partir de sa désignation en tant qu' Echevin le 21 août 2023, en remplacement de Monsieur Lionel ROUGET jusqu'à la fin de la mandature, le 31 décembre 2024;

Considérant la situation de caisse établie au 31 décembre 2023 par le Directeur financier - le solde global débiteur des comptes financiers étant de 2.609.423,81 €;

Considérant le procès-verbal de vérification de caisse dressé le 14 mars 2024 par Monsieur Moustapha NASSIRI, Echevin des finances;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1124-42 § 1er;

PREND ACTE

du procès-verbal susvisé.